

Première inculpation au Royaume-Uni d'un homme soupçonné d'implication dans le génocide au Rwanda

AFP, 21 septembre 2026

Un homme de 65 ans, Vincent Brown, aussi connu sous le nom de Vincent Bajinya, a été arrêté et inculpé lundi au Royaume-Uni, soupçonné d'avoir participé au génocide de 1994 au Rwanda, ont annoncé la police et les services du procureur, précisant qu'il s'agissait d'une première inculpation dans le pays pour ces faits.

Cet homme, originaire de Kigali et résidant à Londres, a été arrêté à l'issue d'une enquête de sept ans, déclenchée par une requête officielle des autorités rwandaises.

« Il est soupçonné d'avoir dirigé et incité à commettre des actes de meurtre et de génocide perpétrés par d'autres personnes », a déclaré le procureur Frank Ferguson dans un communiqué.

Plus de 800.000 personnes selon

l'ONU, essentiellement des membres de la minorité tutsi, ont été tuées au printemps 1994 dans des massacres orchestrés par des extrémistes hutu après la mort du président Juvénal Habyarimana dans un attentat contre son avion.

Vincent Brown, visé par un chef d'inculpation de participation au génocide en avril 1994 à Kigali, et de six chefs d'inculpation de participation à des crimes contre l'humanité, a été placé en détention et comparaitra mardi devant le tribunal de Westminster à Londres.

« Cette affaire montre que le Royaume-Uni n'est pas un refuge pour les personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes internationaux », a déclaré Helen Flanagan, responsable de la police antiterroriste de Londres, précisant que d'autres personnes étaient visées par des enquêtes

en cours liées au génocide au Rwanda.

Vincent Bajinya, qui a changé son nom en Brown et acquis la nationalité britannique, avait déjà été arrêté en 2006, puis en 2013 avec quatre autres hommes à la suite d'un mandat d'arrêt émis par Kigali.

En 2015, un tribunal de Londres

avait refusé leur extradition. Le Rwanda avait fait appel et en juillet 2017, un juge de la Haute Cour britannique avait bloqué l'extradition des cinq hommes au motif qu'il existait un risque qu'ils ne puissent pas bénéficier d'un procès équitable.